



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 5 novembre 2013 : les professionnels engagent une réflexion stratégique sur l'avenir des filières fruits et légumes frais, transformés et pomme de terre à l'horizon 2025

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 5 novembre 2013, sous la présidence de Patrick Trillon. Cette séance a notamment permis aux membres du Conseil de partager et d'échanger dans le cadre de leur réflexion stratégique sur les filières fruits et légumes frais, transformés et pomme de terre et de définir les grandes orientations de la promotion pour 2014.

Réflexion stratégique sur les perspectives des filières fruits et légumes frais, transformés et pomme de terre à l'horizon 2025

À la demande de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées a engagé un large travail de réflexion, visant à définir des stratégies de filières pour les dix prochaines années.

Les membres du Conseil ont pris connaissance des premières propositions du groupe de travail « plans stratégiques », qui s'est réuni le 15 octobre dernier. Ces échanges ont permis de partager les grandes lignes de l'état des lieux, de cerner les grands enjeux stratégiques pour les filières et de commencer à proposer des stratégies selon les enjeux clés identifiés.

D'autres réunions sont prévues courant novembre, afin de poursuivre cette réflexion et d'élaborer des plans stratégiques pour les filières relevant de la compétence du Conseil spécialisé « fruits et légumes » : fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés, pomme de terre.

Les plans stratégiques pour les trois filières devraient être présentés lors du Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 10 décembre prochain.

Promotion « fruits et légumes » : bilan des actions 2013 et orientations stratégiques pour 2014

Les services de FranceAgriMer ont présenté au Conseil un bilan des actions de promotion menées en 2013 dans les secteurs des fruits et légumes frais, des fruits et légumes transformés et de la pomme de terre fraîche, primeur et de conservation.

À l'occasion de cette présentation, les membres du Conseil ont pu poursuivre leur réflexion et se prononcer sur les stratégies promotion pour 2014, présentées par les filières relevant du Conseil spécialisé (filière des fruits et légumes frais, filière des fruits et légumes transformés, filière de la pomme de terre, filière du houblon).

Dans le cadre d'une stratégie globale de filière, il s'agit de conserver les parts de marché sur la France (ce qui est essentiel pour la production française) et de soutenir l'exportation (sur le marché européen et sur les marchés des pays tiers), en mettant en place des stratégies différenciées par secteur (fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés, pomme de terre), tout en identifiant les pays et zones cibles, les publics cibles et les actions prioritaires. Pour la première fois, la filière houblonnière française a déposé un programme stratégique de promotion à l'export.

Premières orientations budgétaires pour 2014

Lors de cette séance, un point a été fait sur les orientations budgétaires de la filière (en particulier bilan des réalisations de l'année en cours et priorités exprimées par le Conseil pour l'année suivante), afin de dégager les souhaits du Conseil spécialisé « fruits et légumes », qui seront portés par le président Trillon au prochain Conseil d'administration de FranceAgriMer.

Les professionnels ont retenu, en particulier, les priorités suivantes : la reconduction des aides aux investissements et le maintien de la promotion et de l'expérimentation. Ils ont émis le souhait qu'un dispositif d'accompagnement de l'organisation économique puisse être à nouveau mis en place.

Soulignant la situation de leurs filières et leur rôle particulièrement important en matière de création d'emploi, les représentants des différentes familles professionnelles au Conseil ont estimé que la reconduction des aides était indispensable.

Aide aux investissements dans le secteur des serres maraîchères : mise en place du dispositif et ouverture d'un appel à projets

Les membres du Conseil ont pris connaissance d'un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relative à la mise en œuvre par FranceAgriMer d'un programme d'aides aux investissements dans le secteur des serres maraîchères, en articulation avec les collectivités territoriales. Le Conseil a donné un avis favorable sur ce texte et sur l'ouverture d'un appel à projets pour 2014.

Un appel à candidatures sera très prochainement lancé par FranceAgriMer. La décision relative aux conditions de ce dispositif d'aides aux investissements dans le secteur des serres maraîchères sera publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture et consultable en ligne sur le site internet de FranceAgriMer.

Stratégie nationale pour des programmes opérationnels durables 2008/2013 : prorogation à sept ans

Conformément à la réglementation communautaire, la France avait établi, en 2008, une « stratégie nationale pour des programmes opérationnels durables » pour une durée de cinq ans. Dans le cadre de la proposition de modification des textes communautaires relatifs à la PAC par la Commission européenne à l'automne 2011, des discussions se sont engagées au niveau des institutions européennes – Parlement et Conseil – dans l'objectif de proposer un nouveau cadre de gestion du dispositif.

Dans l'attente de l'adoption de nouveaux textes, il est nécessaire de proroger la stratégie nationale, établie initialement en 2008 à la suite de la précédente réforme, afin d'assurer une transition fluide avec les futures règles. Le Conseil a donné un avis favorable sur cette proposition.

Cette prorogation pourra aussi permettre de proposer des modifications de règles d'éligibilité de plusieurs des mesures finançables, résultat de l'expérience acquise dans la mise en œuvre de ce document par les organisations de producteurs, et de viser une application plus efficiente de la « stratégie nationale ».

Programme apicole triennal français 2014/2016

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur un projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relatif à la modification de la décision AIDES/SAN/D 2013-55 du 13 septembre 2013 portant sur la mise en œuvre du programme apicole triennal français 2014/2016 (simplification du dispositif d'appui technique en région et mise en place d'un dispositif de lutte contre le varroa).

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées se réunira le 10 décembre 2013.